

Le Goéland

Journal municipal de Saint-Siméon



Le mois de mai est déjà à nos portes et j'aimerais prendre le temps de remercier tous les citoyens qui, depuis maintenant de nombreuses semaines et en ce contexte de pandémie, soutiennent notre communauté à leur façon. Que ce soit en assurant un service alimentaire, en dirigeant un commerce essentiel ou en effectuant du bénévolat. Vous faites une différence et vous méritez qu'on souligne vos efforts.

Sur le terrain, le service incendie, en collaboration avec le Centre d'action bénévole et avec le support de quelques citoyens, continue de faire la distribution de la popote roulante, à raison de deux fois par semaine. Le service incendie continu également d'offrir aux personnes vulnérables, une aide pour subvenir à leurs besoins essentiels. La situation dans les deux résidences de l'OMH est stable et tous les résidents se portent bien. Un suivi hebdomadaire est fait par la directrice de l'OMH qui en fait rapport à la SHQ de façon régulière.

Les bureaux municipaux sont opérationnels, mais sont toujours fermés au public. Le Conseil songe à rouvrir bientôt le bureau, vous serez informés le moment venu. Sur le terrain, nos employés aux travaux publics continuent de travailler dans le respect des règles en vigueur et effectuent les travaux printaniers réguliers.

Pour le moment, selon les directives de la santé publique, les salles communautaires ainsi que les infrastructures de loisirs et de jeux sont fermées. Le sentier pédestre, quant à lui, demeure ouvert afin de permettre aux gens de sortir et prendre l'air. Les utilisateurs doivent en tout temps respecter les règles de distanciation sociale.

Le conseil municipal continue de se réunir à huis clos et par visioconférence, comme le prescrit la loi. D'ailleurs, je vous invite à visionner les réunions du 6 avril et du 4 mai qui sont disponibles sur notre site Internet.

Je tiens encore une fois à remercier sincèrement les travailleurs de la santé, des pharmacies et des marchés d'alimentation qui œuvrent jour après jour dans les services essentiels sur notre territoire. Je tiens particulièrement à remercier tous les commerçants de

Saint-Siméon qui continuent de nous offrir les différents produits nécessaires à notre vie quotidienne. J'encourage les citoyennes et citoyens de Saint-Siméon à soutenir nos commerçants locaux. En achetant dans nos entreprises locales, vous aidez nos entreprises à passer au travers de cette crise.

Malgré ce temps de pandémie, une nouvelle entreprise vient récemment de s'installer à Saint-Siméon, dans les anciens locaux de la caisse populaire. Il s'agit de Vibe-O, une jeune entreprise qui se spécialise dans la fabrication de visières de protection. Le produit sera vendu sur le marché local et en ligne. Il en va de même pour Savonnerie Cosmétique de la Baie, entreprise déjà existante à Saint-Siméon, qui vend et distribue des gels désinfectants certifiés. En soutenant ces deux entreprises locales, on lutte aussi contre le Covid-19.

Bonne nouvelle en ce qui a trait au projet de l'OMH : la SHQ a finalement accepté de financer le projet de construction de 24 unités de logement pour nos aînés et a donné le feu vert à l'OMH pour entamer les démarches menant à la réalisation de ce beau projet pour personnes en légère perte d'autonomie, qui inclura un service de restauration. La municipalité de Saint-Siméon et l'OMH travaillent en étroite collaboration depuis le printemps 2018 à la réalisation de ce projet.

La relocalisation de nos infrastructures municipales au 300, rue Alexis-Poirier (Delta) va bon train. Le réaménagement du garage municipal et de la caserne de pompier est débuté et les travaux du secteur administratif débiteront bientôt. Je tiens à préciser que le financement pour l'aménagement du garage et de la caserne est puisé à même le surplus accumulé et que les rénovations du secteur administratif seront financées en grande partie par le Fonds régions et ruralité (FRR) de la MRC de Bonaventure.

En terminant, il est important de se rappeler que même si le gouvernement entame un déconfinement progressif, il est primordial de respecter les consignes de base (se laver les mains, tousser dans son coude et respecter les règles de distanciation de 2 mètres).

Denis Gauthier,
Maire

AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT 476-20

MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 362-09-2
« RÈGLEMENT DE ZONAGE »
DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMÉON

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée :

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Siméon a adopté à sa réunion du 13 février 2020, le Règlement numéro 476-20 modifiant le Règlement numéro 362-09-2 (Règlement de zonage) de la municipalité de Saint-Siméon;

QUE ce Règlement a pour objet et conséquence d'autoriser les sous-classes d'usage et/ou les usages particuliers numéros 2431 (Entreposage domestique), 251 (Constructeurs et entrepreneurs généraux), 252 (Entrepreneurs spécialisés), 3113 (Gares de chemin de fer (passagers et bagages)), 432 (Commerces de détail de véhicules de loisirs, comprend les services de réparation et de location de véhicules de loisirs) et 4341 (Garages de réparations générales, ne comprend pas les postes d'essence) dans la zone 20-RE;

QUE ce Règlement a reçu l'approbation des personnes habiles à voter à la suite de la procédure d'enregistrement tenue entre le 4 et le 12 février 2020;

QUE ce Règlement est en vigueur en date du 27 février 2020, date de la délivrance du certificat de conformité de la MRC de Bonaventure;

QUE ce Règlement est disponible pour consultation au bureau de la soussignée, aux heures normales de bureau.

Donné à Saint-Siméon, le 4 mai 2020

Nathalie Arsenault
Directrice générale
Secrétaire-trésorière

AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT 477-20

MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 362-09-2
« RÈGLEMENT DE ZONAGE »
DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMÉON

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée :

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Siméon a adopté à sa réunion du 13 février 2020, le Règlement numéro 477-20 modifiant le Règlement numéro 362-09-2 (Règlement de zonage) de la municipalité de Saint-Siméon;

QUE ce Règlement a pour objet et conséquence d'autoriser les classes d'usage, les sous-classes d'usage et/ou les usages particuliers numéros 253 (Entrepreneurs en voirie et travaux publics, y compris les garages municipaux), 4133 (Marchés aux puces) et 53 (Service gouvernemental) dans la zone 33-I;

QUE ce Règlement a reçu l'approbation des personnes habiles à voter à la suite de la procédure d'enregistrement tenue entre le 4 et le 12 février 2020;

QUE ce Règlement est en vigueur en date du 27 février 2020, date de la délivrance du certificat de conformité de la MRC de Bonaventure;

QUE ce Règlement est disponible pour consultation au bureau de la soussignée, aux heures normales de bureau.

Donné à Saint-Siméon, le 4 mai 2020

Nathalie Arsenault
Directrice générale
Secrétaire-trésorière

AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT 478-20

MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 362-09-2
« RÈGLEMENT DE ZONAGE »
DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMÉON

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée :

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Siméon a adopté à sa réunion du 13 février 2020, le Règlement numéro 478-20 modifiant le Règlement numéro 362-09-2 (Règlement de zonage) de la municipalité de Saint-Siméon;

QUE ce Règlement a pour objet et conséquence d'autoriser l'usage particulier numéro 2439 (Service de transport par camion, y compris les écoles de conduite pour véhicules lourds) dans la zone 34-I, d'interdire la classe d'usage numéro 26 (Entreposage extérieur) dans la zone 34-I et de modifier le contenu de l'article 201 en enlevant l'activité d'entreposage de composantes d'éolienne et en précisant que seul le service de transport par camion est permis dans la zone 34-I;

QUE ce Règlement a reçu l'approbation des personnes habiles à voter à la suite de la procédure d'enregistrement tenue entre le 4 et le 12 février 2020;

QUE ce Règlement est en vigueur en date du 27 février 2020, date de la délivrance du certificat de conformité de la MRC de Bonaventure;

QUE Règlement est disponible pour consultation au bureau de la soussignée, aux heures normales de bureau.

Donné à Saint-Siméon, le 4 mai 2020

Nathalie Arsenault
Directrice générale
Secrétaire-trésorière

LORS DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JANVIER

Monsieur le Maire a procédé à la lecture des correspondances reçues :

- relativement à la facturation des services policiers de la Sûreté du Québec. Le montant estimé pour l'année 2020 est de 71 079 \$.
- du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), concernant l'approbation de la programmation révisée des travaux exécutés dans le cadre du Programme de la TECQ 2014-2018.

Des contributions financières ont été versées à la Fondation Linda LeMore-Brown et à la Régie intermunicipale de transport Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine pour le projet ski-bus Pin Rouge 2020.

Il a été **RÉSOLU** :

- que la Municipalité de Saint-Siméon désigne monsieur Denis Gauthier, maire, et madame Nathalie Arsenault, directrice générale et secrétaire-trésorière, comme personnes autorisées à signer en son nom les actes d'acquisition concernant la rue Bélanger.
- que la Municipalité de Saint-Siméon informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du volet Entretien des routes locales.
- de demande au ministère des Transports d'accorder à la Municipalité de Saint-Siméon les permissions de voirie au cours de l'année 2020 et d'autoriser monsieur Avelin Poirier et/ou madame Nathalie Arsenault à agir comme signataires pour tous documents relatifs aux permis d'intervention ou permis spéciaux.
- d'approuver l'entente portant sur les salaires et avantages sociaux des employés de la Municipalité de Saint-Siméon pour l'année 2020.

- que le document « Service incendie et premiers répondants – allocations 2020 » soit adopté.
- que messieurs Gabriel Gauthier et Vincent Leclerc soient désignés à titre de pompier volontaire pour la Municipalité de Saint-Siméon.
- que soient renouvelés les adhésions et les cautionnements de mesdames Johanne Arsenault et Nathalie Arsenault auprès de l'Association des directeurs municipaux du Québec.
- que soit renouvelée l'adhésion de monsieur Avelin Poirier à la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec pour l'année 2020, pour un montant de 380 \$, excluant les taxes.
- que soit renouvelée l'adhésion de la Municipalité auprès de l'Association des Chefs en sécurité incendie du Québec pour l'année 2020, pour un montant de 270 \$ plus taxes.
- que la Municipalité de Saint-Siméon, confirme qu'elle accepte que la MRC de Bonaventure soit mandataire auprès du MTQ dans le dossier du transport adapté dans la Baie-des-Chaleurs et confirme son adhésion au service de transport adapté pour l'année 2020 par une contribution financière de 2 470 \$.
- d'approuver le budget 2020 de l'Office municipal d'habitation, lequel indique une participation municipale de l'ordre de 2 107 \$.

AVIS DE MOTION a été donné à l'effet qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, les règlements 476-20, 477-20 et 478-20, modifiant le Règlement numéro 362-09-2 (Règlement de zonage) de la municipalité de Saint-Siméon.

Il y a eu ADOPTION des 1^{ers} projets des règlements numéro 476-20, 477-20 et 478-20, modifiant le Règlement numéro 362-09-2 (Règlement de zonage) de la municipalité de Saint-Siméon.

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 FÉVRIER

Monsieur le Maire a procédé à la lecture des correspondances reçues :

- du ministère des Transports faisant suite à la résolution 2019-11-04-10.

- de la Caisse de la Baie-des-Chaleurs confirmant une contribution de 25 000 \$ pour le projet de construction d'un nouveau centre Plein Air.

Des contributions financières ont été versées à l'Association des personnes handicapées Action Chaleurs (APHAC) et aux élèves de Saint-Siméon qui prendront part à deux tournois (régional et provincial) dans le cadre de l'activité « Génies en Herbe ».

L'ADHÉSION au Musée acadien du Québec à Bonaventure a été renouvelée.

Il y a eu ADOPTION des 2^{es} projets des règlements numéro 476-20, 477-20 et 478-20, modifiant le Règlement numéro 362-09-2 (Règlement de zonage) de la municipalité de Saint-Siméon.

Il a été RÉSOLU :

- que la Municipalité de Saint-Siméon dépose une demande d'aide financière à la MRC de Bonaventure dans le cadre du Fonds de Développement des Territoires, volet études, recherches et développement, pour la réalisation d'un concept d'aménagement du site de l'île, et s'engage à assumer la mise de fonds nécessaire;
- que la Municipalité accepte les modalités de la transaction visant l'achat des infrastructures du 300, rue Alexis-Poirier et la vente des infrastructures du 146, route Poirier et que monsieur Denis Gauthier, maire, et madame Nathalie Arsenault, directrice générale et secrétaire-trésorière, soient désignés pour agir à titre de signataires de l'acte d'acquisition.
- d'accepter la soumission de Max Construction Inc. pour des travaux de réaménagement s'élevant à 75 200 \$, excluant les taxes, et qu'une somme de 80 000 \$ soit transférée du surplus accumulé non affecté au 31 décembre 2019 au surplus accumulé affecté.
- d'accepter l'inscription de madame Nathalie Arsenault au congrès de l'Association des directeurs municipaux du Québec qui aura lieu à Québec du 17 au 19 juin 2020.
- de procéder à la vente du tracteur Massey Ferguson, selon l'offre déposée par monsieur François Arsenault, au montant de 50 100 \$.

→ de procéder à l'acquisition d'une camionnette usagée de marque Toyota, modèle Tacoma Access Cab, année 2012. La Municipalité empruntera les montants nécessaires à même son fonds de roulement, pour une somme de 23 265,23 \$.

Des remboursements égaux de 5 816,31 \$ seront faits pour cet emprunt pour chacun des exercices financiers 2021, 2022, 2023 et 2024.

→ De procéder à l'acquisition d'une rétrocaveuse John Deere 310SJ, année 2009, au montant de 55 000 \$, taxes en sus. La Municipalité utilisera la somme à recevoir de la vente du tracteur (50 100 \$) et empruntera le solde nécessaire à même son fonds de roulement, pour une somme de 7 643,13 \$.

Des remboursements égaux de 3 821,56 \$ seront faits pour cet emprunt pour chacun des exercices financiers 2021 et 2022.

→ que la Municipalité de Saint-Siméon avise la Commission municipale du Québec de la fin du mandat de monsieur Pier-Olivier Bujold, conseiller au siège numéro 4.

→ de soumettre une demande d'aide financière dans le cadre du programme EÉC afin d'embaucher une étudiante ou un étudiant à l'été 2020. Madame Nathalie Arsenault, directrice générale et secrétaire-trésorière, est autorisée à agir comme signataire pour tous documents relatifs à cette demande.

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 13 FÉVRIER

Il y a eu ADOPTION, sans changement, des Règlements numéro 476-20, 477-20 et 478-20, modifiant le Règlement numéro 362-09-2 (Règlement de zonage) de la municipalité de Saint-Siméon.

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MARS

Monsieur le Maire a procédé à la lecture des correspondances reçues :

- du monsieur Sylvain Roy, député du comté de Bonaventure, confirmant une contribution de 300 \$ pour l'événement Plaisirs d'hiver des Pipianes.
- des équipes du Collectif Aliment-Terre et de Family Ties concernant la Journée nationale des cuisines collectives.

Des contributions financières ont été versées à l'Organisme gaspésien des personnes atteintes de cancer (OGPAC) dans le cadre du 33^e Quillethon de l'Espoir OGPAC-Bellaventure, au Club Lions de Paspébiac comme soutien à l'organisation d'une fin de semaine de pêche pour nouveaux jeunes adeptes, à la Société canadienne du cancer, dans le cadre de la 12^e édition du Relais pour la Vie, et aux nageuses de Saint-Siméon faisant partie du club de natation Les Otaries de Bonaventure.

L'ADHÉSION à la radio CIEU-FM a été renouvelée.

Il y a eu PRÉSENTATION des états financiers de la Municipalité pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2019, par madame Camille Bourgoïn de la firme Raymond Chabot Grant Thornton.

Ce rapport fait état d'un surplus pour l'année 2019 de l'ordre de 161 633 \$.

Il a été RÉSOLU :

- d'adopter les états financiers tels que présentés.
- d'accepter l'offre déposée par madame Claire Filteau, Architecte paysagiste, portant sur la réalisation d'un concept d'aménagement du site de l'Île, au montant de 5 400 \$, taxes en sus.
- de mandater la firme AKIFER pour la révision des aires de protection et des indices de vulnérabilité DRASTIC (activités liées à la bonification). Ce mandat est donné selon les termes de la proposition soumise le 30 janvier 2020, au montant de 13 015 \$ (taxes en sus).
- de déposer une demande d'aide financière à la MRC de Bonaventure dans le cadre du Fonds de Développement des Territoires, volet initiatives rurales, dans le but de procéder au réaménagement de la partie « bureaux » suite à l'acquisition des infrastructures de Fabrication Delta Inc.
- que le conseil de la Municipalité de Saint-Siméon nomme le maire, monsieur Denis Gauthier, à titre de délégué de la Municipalité de Saint-Siméon au conseil d'administration de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles Avignon-Bonaventure et que monsieur Stéphane-Alexandre Blais, conseiller, soit nommé comme substitut.

- de procéder au changement de 34 lumières de rues, selon les termes de la proposition soumise par Christian Fugère, entrepreneur-électricien, le 26 février 2020, au montant de 9 520 \$ (taxes en sus).
- que la Municipalité de Saint-Siméon autorise les élèves qui participent à l'événement «Cours pour que ça bouge» à courir sur l'accotement de son territoire et que les personnes participant à cette activité soient visibles et aient une attitude sécuritaire.
- que la Municipalité adhère à l'Unité régionale loisir et sport Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et qu'elle engage une somme de 130 \$, représentant le coût de la cotisation annuelle, et que messieurs Richard Bourdages et Dial Lepage sont délégués pour représenter la Municipalité à l'assemblée générale de l'organisme.
- que la Municipalité de Saint-Siméon proclame, le 26 mars 2020, Journée nationale des cuisines collectives et que tout au long de l'année, la Municipalité encouragera les citoyennes et citoyens à prendre conscience que l'alimentation est un droit humain.

Le conseiller Richard Bourdages a procédé à la lecture du mot de remerciement écrit par le comité organisateur de l'événement Plaisir d'hiver des Pipianes tenu les 21, 22 et 23 février derniers.

Lors de la période de questions de ces séances, les sujets suivants ont été abordés :

- le poste du conseiller au siège numéro 4, le projet d'acquisition des infrastructures de Fabrication Delta, l'affichage des maires de Saint-Siméon au centre communautaire, le projet de construction d'un nouveau centre Plein Air et le système de messagerie de masse.
- l'identification du centre Plein Air dans les sentiers de motoneige, l'avancement du dossier entourant le bris du surpresseur, le projet d'habitation pour personnes âgées, le déneigement des trottoirs et la problématique entourant le transport des jeunes enfants pour l'activité « heure du conte » organisée par les bénévoles de la bibliothèque.
- la réalisation d'un concept d'aménagement du site de l'Île, l'interdiction de camper sur la pointe de l'Île, les aires de protection des

sources d'eau potable de la Municipalité, la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles et les descentes de ski de fond au 4^e rang.

Prenez note que les procès-verbaux de ces séances de même que les règlements adoptés se retrouvent sur le site Internet de la Municipalité.

PROCHAINES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL :

Où : Centre communautaire Jean-Guy-Poirier.

Quand :

- **1^{er} juin**
- **6 juillet**
- **3 août**
- **14 septembre**
- **5 octobre**
- **2 novembre**
- **7 décembre**

Heure : **19 h 30**

CORVÉE DE NETTOYAGE

Le 25 mai 2019 se tenait la grande corvée de nettoyage de la Municipalité. Malheureusement, l'édition 2020 ne pourra pas se faire de la même façon, et ce dans le but de se conformer aux règles de distanciation sociale et ainsi éviter les rassemblements.

Dans la situation actuelle, nous avons besoin de tous pour réaliser cette activité. Nous vous invitons donc à collaborer à embellir notre Municipalité en ramassant les déchets près de chez vous et dans les rues de votre secteur, tout en respectant les directives de la sécurité publique. Ceci peut se faire lors de vos promenades quotidiennes.

Les personnes intéressées peuvent publier le résultat de leur collecte sur la page Facebook de la Municipalité.

Merci de contribuer à rendre notre municipalité plus propre avant la belle saison!



SOMMAIRE DES ÉTATS FINANCIERS 2019

Municipalité de Saint-Siméon

Exercice terminé le 31 décembre 2019

	Budget	Réalisation	2018
Revenus			
Taxes	1 230 139	1 242 531	1 190 438
Paiements tenant lieu de taxes	11 932	12 689	12 033
Transferts	197 830	202 198	214 054
Services rendus	46 942	59 402	57 548
Autres	64 250	167 680	111 309
	1 551 093	1 684 500	1 585 382
Charges de fonctionnement			
Administration générale	369 577	370 119	351 408
Sécurité publique	136 547	136 466	122 369
Transport	359 613	316 313	377 858
Hygiène du milieu	244 596	252 318	239 259
Santé et bien-être	21 765	22 260	15 035
Aménagement, urbanisme et développement	28 051	23 144	18 909
Loisirs et culture	238 455	217 025	185 968
Frais de financement	52 540	49 648	53 403
	1 451 144	1 387 293	1 364 209
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice avant conciliation à des fins fiscales	99 949	297 207	221 173
Éléments de conciliation à des fins fiscales			
Remboursement de la dette à long terme	(140 949)	(140 948)	(142 528)
Affectations			
Activités d'investissement	(35 000)	(70 930)	(26 883)
Excédent de fonctionnement	80 000	80 000	20 434
Réserve financière et fonds réservés	(4 000)	(3 696)	(5 253)
	(99 949)	(135 574)	(154 230)
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales		161 633	66 943

RAPPORT DU MAIRE

Tel que l'exige la loi, voici le rapport du maire relativement aux faits saillants du dernier rapport financier (2019).

Ce rapport, déposé à la séance du 2 mars 2020, fait référence aux états financiers 2019. Ceux-ci étaient accompagnés du rapport de l'auditeur indépendant, selon lequel les états financiers donnaient, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité de Saint-Siméon au 31 décembre 2019. Les vérificateurs nous ont, une fois de plus, confirmé que la Municipalité est en bonne situation financière.

Le budget pour l'année 2019 se chiffrait 1 715 949 \$. Grâce à une saine et rigoureuse gestion, l'exercice financier s'est soldé par un excédent de fonctionnement de 161 633 \$. Les redevances éoliennes que nous recevons chaque année de la Régie intermunicipale de l'énergie GÎM sont en partie responsables de ce surplus. Pour 2019, ces redevances ont plus que doublé, pour s'établir à 78 834 \$. Le surplus accumulé non affecté disponible se chiffre à 298 545 \$. À noter qu'un montant de 80 000 \$, issu des excédents de fonctionnement 2019, a été approprié au budget de fonctionnement 2020 pour la relocalisation du garage municipal et de la caserne de pompier au 300, rue Alexis Poirier (Delta).

Nous avons également reçu diverses redevances de la MRC Bonaventure, dont 22 000 \$ pour le recyclage et une subvention de 10 000 \$ du Fonds d'aide aux Initiatives régionales pour engager un employé pour une période de 15 semaines. Aussi, nous avons obtenu deux subventions provenant du Fonds de Développement des Territoires, soit un montant de 5 000 \$ pour soutenir le Tournoi de pêche et un montant de 4 000 \$ pour la réalisation d'une étude d'avant-projet visant la réalisation de 24 unités de logements pour nos aînés.

Deux études de vétusté ont été réalisées pour connaître l'état de deux de nos bâtiments, soit le centre Plein Air et le bureau municipal, chacune d'une somme de 4 200 \$. Aussi, un résiduel de 498 000 \$, issu du programme TECQ, a été utilisé pour la réfection complète d'un tronçon de la rue Bélanger.

Le remboursement de la dette à long terme représente 12 % du budget annuel. Pour ce qui est du fonds de roulement de la municipalité, un emprunt de 11 983 \$ a été prélevé pour l'achat d'un VTT pour l'entretien des sentiers pédestres et un remboursement de 3 696 \$ a été effectué. Ce qui amène la somme disponible à 40 624 \$, sur un total de 60 000 \$.

Denis Gauthier,
Maire

COLLECTE DES ORDURES

Concernant la collecte régulière des ordures, prenez note que l'horaire estival est débuté depuis le **4 mai**. Les ordures sont donc ramassées chaque lundi, et ce, jusqu'au 5 octobre prochain.

Le calendrier des collectes a été publié dans l'édition du Goéland « Spécial des fêtes 2019 », publié le 12 décembre 2019. Il est également disponible sur le site Internet de la Municipalité, à l'onglet Services municipaux / Matières résiduelles et recyclage.

CUEILLETTE DE GROS OBJETS

Prenez note que la collecte des gros objets prévue initialement les 12 et 13 mai 2020 est repoussée.

Le Groupe Bouffard procédera à la cueillette des gros objets les **8 ET 9 JUIN** prochain.

- ➔ Tous les objets devront être déposés le long de la route **au plus tard à sept (7) heures, le lundi 8 juin**.
- ➔ Nous vous demandons également de **démêler vos matériaux ferreux et non-ferreux**. Ceci facilitera la collecte.

Sont considérés comme étant de gros objets :

- Appareils électriques
- Ameublements
- Pneus d'automobile et/ou camionnette **SANS JANTE**
- Fer

Les objets suivants ne seront pas ramassés :

- Matériaux de construction, rénovation et démolition (CRD)
- Pièces automobiles
- Peinture
- Déchets domestiques

Merci de votre habituelle collaboration.

Prenez note qu'en tout temps vous pouvez déposer du **fer ou de **la peinture** dans les bacs situés dans la cour du garage municipal.*

RÉSEAU D'ÉGOUTS



ATTENTION AUX LINGETTES DÉSINFECTANTES

Comme tout ce qui est jeté aux toilettes lorsqu'une résidence est branchée au réseau d'égouts se retrouve nécessairement dans celui-ci, les lingettes peuvent obstruer les tuyaux et bloquer les pompes des stations de pompage, brûlant ainsi le moteur de celles-ci.

Cette mauvaise habitude peut engendrer plusieurs problèmes très coûteux pour les municipalités et peut avoir des conséquences désastreuses pour les citoyens, surtout en temps de pandémie.

- Le remplacement d'une pompe coûte plusieurs milliers de dollars;
- Le blocage des tuyaux peut mener à un refoulement d'égout dans les résidences;
- L'usure prématurée des pompes nécessite leur remplacement hâtif;
- L'usage anormal des pompes peut augmenter les coûts d'entretien des stations de pompage.

Contrairement au papier de toilette, les lingettes désinfectantes ou démaquillantes, tout comme les serviettes hygiéniques et les tampons, ne se désagrègent pas dans les conduits. Ces produits n'ont tout simplement pas leur place dans la toilette et le réseau d'égout; ils sont destinés à la poubelle.

Un refoulement d'égout en temps de pandémie, c'est se mettre à risque de devoir évacuer votre résidence pendant plusieurs jours alors que les options d'hébergements sont plus rares. C'est aussi devoir procéder aux nettoyages de votre demeure dans un contexte où les services sont au ralenti. Il est de notre responsabilité à tous d'agir afin d'éviter ces désagréments coûteux.

Nous comptons donc sur chacun de vous pour jeter vos lingettes à la poubelle!

COUCHES LAVABLES

NOUVEAU PROGRAMME DE REMBOURSEMENT DE L'ACHAT DE COUCHES LAVABLES

La Municipalité est heureuse d'annoncer un nouveau programme pour rembourser une partie de l'achat de couches lavables. Cet incitatif financier vise à réduire les déchets à la source, afin de réduire notre empreinte environnementale. Une aide maximale de 200 \$ est autorisée par famille jusqu'à épuisement du financement disponible.

L'aide financière s'applique aux couches lavables seulement, excluant les couvre-couches.

Critères d'admissibilité

- ✓ Être résident de Saint-Siméon;
- ✓ Être parent d'un enfant âgé entre 0 et 12 mois au moment du dépôt de la demande;
- ✓ Avoir acheté un ensemble de 20 couches lavables au cours des 12 mois précédant la demande.

Procédure de demande

- ✓ Acheter un ensemble d'au moins 20 couches lavables;
- ✓ Faire parvenir les informations suivantes par courriel à l'adresse administration@stsimeon.ca

- ⊙ prénom et nom du demandeur;
- ⊙ courriel, adresse civique et téléphone;
- ⊙ nom de l'enfant;
- ⊙ une copie de preuve de naissance de l'enfant (*déclaration de naissance ou certificat de naissance*).
- ⊙ une copie des factures d'achats;
- ⊙ une copie de preuve de résidence (*compte de taxes municipales, compte d'électricité, bail*).



Sources : Environnement Canada, Ville de Québec, Ville de Gatineau

ICI RADIO-CANADA

COUCHES LAVABLES

VS

COUCHES JETABLES

Économie d'argent à long terme

Coût : environ 500 \$ par enfant jusqu'à la propreté

Charge de travail supplémentaire pour le lavage régulier

Peuvent être utilisées par plusieurs enfants

De nombreuses garderies n'acceptent pas les couches lavables

Possibilité d'acheter des produits de confection locale

Subventions offertes par certaines municipalités

Facilité et rapidité d'utilisation

Coût : environ 2000 \$ par enfant jusqu'à la propreté

Solution idéale pour les gens pressés et le rythme de vie trépidant

Fabriquées avec du pétrole

Leur production nécessite 40 % plus d'eau que la production et l'utilisation de couches lavables

Grande quantité de déchets envoyés aux sites d'enfouissement

AGRICULTURE LOCALE


Savorez chaque semaine toute la fraîcheur des légumes et fruits biologiques cultivés près de chez vous!

Plusieurs agriculteurs d'ici s'activent très fort pour vous permettre de découvrir tout le plaisir de manger au rythme des saisons. En plus d'offrir une nourriture fraîche et locale tout au long de l'année, les maraîchers participent au mouvement de l'agriculture biologique qui assure qu'aucun pesticide ni engrais chimique ne se retrouve dans votre assiette.


Voici quelques informations pour vous permettre de goûter les plaisirs du terroir :

 La Ferme Bourdages offrira à partir de juillet, des légumes certifiés biologiques cultivés par l'entreprise VégéTerre **de Saint-Siméon**.

Pour infos : 418 534-2949
ou vegeterre71@gmail.com

 Le panier bio, une formule qui permet de recevoir 6 à 12 variétés de fruits et légumes pendant 18 semaines, livrés à un point de chute.

Pour vous abonner : 418 388-5580
ou info@lejardinduvillage.ca

 Baie des saveurs est un regroupement de producteurs et de transformateurs bioalimentaires qui effectuent de la vente directe auprès des citoyens de la Baie-des-Chaleurs.

Certifiés biologiques ou faits à partir d'ingrédients biologiques ou sauvages, leurs produits peuvent être commandés toutes les deux semaines, de novembre à avril. Les clients passent ensuite les recueillir à l'un des six points de chute (Carleton-sur-Mer, Maria, New Richmond, Caplan, Bonaventure, ou Paspébiac), selon un horaire déterminé.

Visitez le site www.baiedessaveurs.ca



BIBLIOTHÈQUE

Tout d'abord quelques **remerciements** :

MERCI au Marché aux puces pour le don de 500 \$ pour l'achat de livres pour les ados et les jeunes.

MERCI à Rita Paquet d'avoir fait la demande et de s'occuper de l'achat des livres.

MERCI aux bénévoles d'être venus nous aider pour placer tous les livres lors de la dernière rotation.

Rallye-recherche Alzheimer

Voici les gagnants du rallye-recherche Alzheimer 2020 :

200/200 : Nicole Falardeau, Danièle Falardeau et Huguette Lepage

199/200 : Doréa Cyr, Édith Poirier, Lisiane Langlois, Manon Langlois et Marie-Line Fullum

198/200 : Jeanne-Emma Gauthier, Caroline Cayouette, Monia Aspirot, François Boissonneau, Linda Roussy, Joanie Bélanger et Géraldine Poirier

Prix de participation : Paule Blais, Thérèse Arsenault, Johanne Horth et Jeannette Castilloux.

Quelques infos importantes pour tous les abonnés des BIBLIOS

- Gardez vos emprunts chez vous.
- Les prêts effectués en 2020 ont été renouvelés jusqu'au 15 juin.
- Les frais de retard facturés après le 1^{er} mars ont été supprimés.
- Les abonnements échus après le 1^{er} janvier ont été prolongés au 15 juin.

Réseau BIBLIO GÎM

Plusieurs livres numériques sont ajoutés régulièrement au catalogue du Réseau BIBLIO GÎM. Entre autres, des BD, des bios et des romans.

- Voici le lien pour voir la collection complète : <http://tinyurl.com/gimln>.
- L'abonnement est gratuit! Pour avoir accès à des milliers de livres et de revues numériques, simplement remplir le formulaire à l'adresse suivante : <https://tinyurl.com/Abonne-toi>.
- Si vous avez besoin d'aide, n'hésitez pas à écrire à info@reseaubibliogim.qc.ca.

Concours – Et si on en profitait pour lire?

Que vous soyez sur votre terrasse, dans votre cour, sur le divan, sur votre vélo stationnaire, à la plage, en forêt ou dans votre lit... Captez ces moments de détente et partagez-les avec nous !

Pour être éligible au concours :

- 📷 Publiez une photo de vous avec votre livre en commentaire sous la publication Facebook du concours du Réseau BIBLIO GÎM en indiquant dans quelle municipalité vous résidez.
- ! Limite d'une participation par personne.
- ! Concours ouvert aux résidents des municipalités membres du Réseau BIBLIO GÎM et se termine le **29 mai 2020**.
- ! Carte-cadeau de 100 \$ d'une librairie de la région à gagner!

Suggestion de lecture

- **Une bourgeoise d'exception : la femme derrière les Jardins de Métis**
Pauline Gill

Abonnez-vous à notre page Facebook pour être informés des nouveautés et des activités du Réseau BIBLIO GÎM.

Bonnes lectures!

Louise Poirier,
Responsable

CAMP DE L'ÎLE AUX PIPIANES

L'été arrive à grands pas et nous sommes dans la planification du Camp de l'Île aux Pipianes qui débutera suite aux directives gouvernementales et dépendamment de la maîtrise de la situation pandémique dans les écoles primaires.

Au moment d'écrire ces lignes, il nous est impossible de confirmer s'il y aura un camp ou non cet été. Toutefois, nous sommes confiantes que les camps de jour devraient pouvoir ouvrir à la fin de juin ou au début de juillet.

Toutefois, il est certain qu'en cas d'ouverture, il n'y aura pas de soirée d'inscription. **Les inscriptions se feront plutôt par courriel ou par la poste.** Le

formulaire sera accessible via le site Internet de la Municipalité de Saint-Siméon.

Aussi, **seules les inscriptions à la semaine seront acceptées.** Les inscriptions à la journée seront uniquement prises sur place, suite à l'ouverture. Il sera également obligatoire de téléphoner avant de vous rendre sur place, et ce, dans le but de vérifier les disponibilités.

Abonnez-vous à la page Facebook pour être informés des derniers développements et/ou nous suivre tout au long de l'été.

On espère très fort de pouvoir vous accueillir!

Le comité du Camp de l'Île aux Pipianes



CERCLE DE FERMÎÈRES

Bon printemps tout le monde!

Malgré cette crise dans laquelle nous sommes tous, les saisons changent et pour le mieux. Après l'hiver, le réveil de la nature suit son cours. Les gazons reverdissent tranquillement et les bourgeons écloront bientôt. C'est le temps d'ouvrir nos fenêtres et de faire du grand ménage. Ça sent bon le printemps! Nous sortons nos râteaux et préparons nos semences pour les jardins. Ça fait du bien!

Nous vivons probablement des moments exceptionnels dans notre vie. Cette pandémie touche tout le monde, quelles que soient notre nationalité, nos croyances religieuses, riches ou pauvres. Nous sommes tous dans le même bateau et nous devons ramer ensemble afin d'arriver à bon port.

Nous y arriverons, mais pour ça, il faut absolument faire preuve de patience et de résilience. Mais surtout respecter les consignes de notre gouvernement. Et oui, ça va bien aller!

Afin de mettre un peu de soleil dans votre quotidien, voici une petite recette facile incluant nos fruits congelés et notre fameux sirop d'érable bien de saison, qui accompagneront votre petit café de l'après-midi!

RECETTE DE MUFFINS AUX PETITS FRUITS ET AU SIROP D'ÉRABLE

- 1 tasse de farine tout usage
- $\frac{3}{4}$ tasse de farine de blé
- $1\frac{1}{2}$ c. thé de poudre à pâte
- $\frac{1}{4}$ c. thé de bicarbonate de soude
- Une pincée de sel
- 1 œuf
- $\frac{2}{3}$ tasse de sirop d'érable
- $\frac{1}{2}$ tasse de lait
- 90 g de beurre fondu
- $1\frac{1}{2}$ de petits fruits (fraise, bleuets ou framboises)

PRÉPARATION

1. Mettre le four à 350 degrés.
2. Dans un bol, mélanger la farine, la poudre à pâte, le bicarbonate de soude et le sel.
3. Mélanger l'œuf, le sirop d'érable et le beurre fondu.
4. Ajouter le mélange #2 aux ingrédients secs et incorporer tranquillement les fruits.
5. Verser la pâte dans 12 moules à muffins et cuire de 18 à 20 minutes.

Bonne dégustation!



Avant cette pandémie, je me suis souvent posé la question suivante, quand la nuit le petit hamster marche dans ma tête : « *S'il arrivait quelque chose d'incontrôlable dans le monde, une catastrophe, par exemple, ce que je fais comblerait-il un besoin essentiel et servirait-il à quelque chose ?* » Je pense que oui!

Vous et moi, nous avons en tant que membres des CFQ, comme mandat de transmettre aux générations présentes et futures, notre patrimoine artisanal et d'améliorer la condition des femmes.

Plus que jamais avec le confinement, nous voyons resurgir un peu partout des gens qui veulent apprendre à coudre, à tricoter et même à cuisiner.

C'est le temps de relever des défis. Vous avez de la difficulté : appelez une amie du Cercle de Fermières. En plus de prendre de ses nouvelles, vous aurez des conseils pour poursuivre votre projet. Parlez-vous entre vous. Courriel ou Messenger c'est bien, mais **un petit coup de téléphone** c'est tellement mieux. On se sent un peu plus proche et une voix faible peut aussi sonner l'alarme que la personne a besoin d'aide!

Pour les Cercles, cette période de l'année signifie le mois des expositions, des AGA, des congrès régionaux, des concours artisanaux et pour plusieurs le mois des élections. Mais cette année tout sera différent. Tout est mis sur pause! Mais soyons positif... le après ne sera plus jamais pareil, mais nous reprendrons un jour nos activités, de façon différente, mais nous saurons nous adapter.

Soyez assurées que nous avons toutes bien hâte de nous revoir. Nous vous ferons signe aussitôt que notre local sera disponible et des consignes à respecter!

Je vous laisse sur un proverbe de Voltaire que notre présidente, madame Monique K. Samuel nous a partagées : « Le travail éloigne de nous trois maux : l'ennui, le vice et le besoin »

Soyez prudentes et prenez soin de vous. Voyez le verre à moitié plein au lieu de le voir à moitié vide!

À très bientôt!

Louise Henry,
Présidente

CLUB DES 50 ANS ET PLUS

La fin de l'hiver étant derrière nous, nous avons eu la chance d'avoir une température exceptionnelle, ce qui fut apprécié de tous.

Nous avons eu une agréable journée de la Saint-Valentin au centre Plein Air avec une bonne participation d'environ 65 membres. Les gens se sont bien amusés aux cartes dans une atmosphère amicale et semblaient satisfaits de leur journée. Un merci à Firmin et Adéline pour leur délicieuse soupe ainsi qu'aux femmes qui ont fait les sandwichs.

Les billets pour le tirage de la voiture des Jeux des 50 ans et + sont en vente. On vous invite à vous en procurer, on ne sait jamais, il suffit d'un billet! Il ne faut pas oublier que chaque billet vendu rapporte 2 \$ au Club.

Malheureusement, le coronavirus a un peu chambardé le cours de nos activités. Nous avons dû nous soumettre aux consignes pour la sécurité de tout le monde, surtout les aînés que nous sommes. Les activités prévues sont suspendues comme tout le monde le sait, on vous informera sur la reprise en temps et lieu.

Je vous souhaite bonne chance et soyons prudents dans nos déplacements.

Pensée

Les 6 meilleurs médecins au monde:

1. La lumière du soleil ☀️
2. Le repos
3. L'exercice
4. Un bon régime
5. La confiance en soi
6. De bons amis

Gardez-les à tous les stades de la vie et profitez d'une vie saine.

Malgré la pandémie, n'oubliez pas de bouger !

Lina Bourdages,
Secrétaire

PLAISIRS D'HIVER DES PIPIANES

Toute l'équipe de Plaisirs d'hiver des Pipianes tient à remercier sincèrement : les employés et les pompiers volontaires de la Municipalité, de même que Maxime, Eugène, Guillaume et Gaétan Arsenault pour leur beau travail fait sur le terrain. Tout ceci a été fait de façon responsable et sécuritaire.

Il est important de mentionner la fidélité très appréciée des Chevaliers de Colomb et du Cercle de Fermières pour leurs succulents repas offerts à prix modique. La participation de Polix et Bubusse en a fait rire quelques-uns!



Notre mandat est de faciliter l'accès à ces activités et ce à moindre coût, d'où l'importance pour nous de solliciter tous les partenaires afin de pouvoir gâter les festivaliers. Saint-Siméon est un des rares endroits à offrir des pistes de raquettes, de skis de fond et une glissade, et ce, sans frais. D'ailleurs, grâce à des demandes faites par le comité à l'URLS, des raquettes sont disponibles gratuitement au centre Plein Air pour ceux qui en ont besoin.

Afin d'améliorer nos pistes, un nouveau traceur a été acheté en 2018. Des jeux de société pour la famille sont disponibles depuis décembre 2019. En fait, ce beau rassemblement est peu coûteux et permet à la Municipalité d'investir dans des équipements durables.

Nous sommes un comité chapeauté par la Municipalité qui privilégie les rassemblements surtout à cette période de l'année et celle-ci en a été une bonne avec l'apparition du virus par la suite. Notre activité fut le dernier rassemblement communautaire de l'année, nous en mesurons encore plus l'importance cette année. Continuons de faire attention et nous pourrions nous rassembler de nouveau!

Le comité est formé de bénévoles travaillants et dotés d'un grand cœur. Tous s'investissent au maximum et la récompense se ressent par vos remerciements et vos beaux sourires.

Plaisirs d'hiver c'est vous : partenaires, entreprises, organismes et tous les bénévoles qui contribuent à cette belle réussite!

Merci à toutes et tous!

*Le comité,
Nathalie, Jean-Guy, William, Chantal, Annie et Richard*

SYSTÈME D'ALERTE À LA POPULATION

Système D'ALERTE aux citoyens



La Municipalité s'est dotée d'un système d'alerte automatisé afin d'informer les citoyens, dans un court délai, de situations d'urgence ou d'entraves majeures sur son territoire. Conçu dans un premier temps pour alerter la population en cas d'urgence, le système peut également émettre des avis d'intérêt public.

Quels types de situations d'urgence peuvent vous être communiqués ?

- Avis de fermeture de route
- Avis de coupure ou d'ébullition d'eau
- Avis de confinement ou d'évacuation
- Tout autre sinistre majeur ou incident concernant la sécurité civile.

Les avis concernant la sécurité civile sont envoyés à tous les abonnés.

Comment fonctionne le service ?

Le système d'appels automatisé diffuse de façon ciblée (selon le secteur géographique, par exemple) par message vocal, courriel ou texto, les avis émis par la Municipalité.

L'équipe municipale inscrit un message dans la plateforme Telmatik. Celle-ci achemine le message aux coordonnées des citoyens qui souhaitent être avisés de mesures d'urgence ou de situations exceptionnelles.

Chaque personne peut recevoir les alertes du service, selon son ou ses choix, par trois canaux de communication : message texte, courriel ou appel sur ligne téléphonique conventionnelle.

Pour les alertes par téléphone, s'il n'y a pas de réponse ou si la ligne est occupée, le système est programmé pour rappeler à deux reprises.

Si vous avez un répondeur, le système laissera un message. Pour les alertes par texto, le numéro d'envoi du message ne sera pas celui de la Municipalité, mais le message vous indiquera que ça provient de la Municipalité de Saint-Siméon. Pour les alertes par courriel, celles-ci proviendront de administration@stsimeon.ca.

Il est important que chacun fournisse les meilleurs moyens de communication à inscrire dans Telmatik. L'utilisation du numéro de téléphone cellulaire est priorisée, mais les personnes qui se rendent fréquemment dans les zones sans couverture cellulaire sont invitées à fournir un second moyen de communication.

Chaque citoyen est responsable de maintenir ses propres informations à jour.

Plusieurs personnes peuvent-elles recevoir une alerte à une même résidence ?

Oui. Cependant, il est fortement recommandé qu'une seule personne soit associée à un même numéro de téléphone. Cette personne responsable du domicile familial pourra aussi y inscrire ses autres moyens de communication tels que numéro de cellulaire et numéro au travail.

Tout autre membre d'une famille qui dispose de ses propres moyens de communication (numéro cellulaire, numéro au travail) devrait créer son propre compte pour permettre la bonne diffusion d'un avis.

Comment s'inscrire au Système d'alerte aux citoyens ?

Afin d'alimenter le système, nous vous demandons de remplir le formulaire en format électronique à partir de l'onglet **Système d'alerte aux citoyens**, sur le site Internet de la Municipalité. Si ce n'est pas possible, vous pouvez appeler à la municipalité au 418 534-2155 pour qu'un employé procède à votre inscription.

Quelles utilisations pouvons-nous faire des renseignements recueillis ?

Les renseignements fournis lors de votre inscription sont confidentiels et seront utilisés uniquement pour des fins de service d'alerte en situation d'urgence ou encore pour recevoir d'autres informations sur les services municipaux.

Vous pouvez vous désabonner des alertes et désactiver votre compte en passant par le bouton je m'inscris sur le site Internet de la Municipalité ou en nous contactant par téléphone.

MAISON DE LA FAMILLE

YOGA PRÉNATAL*

- Série de sept (7) rencontres offerte le mardi soir de 18 h 30 à 20 h 30 à partir du **6 mai** ou **dès qu'un groupe sera complet**.

Notre série a été adaptée en **visioconférence**, et ce, **gratuitement**.

Dans acceptés

EN ATTENDANT BÉBÉ...*

- Rencontres prénatales pour les couples comprenant quatre (4) soirées prénatales (18 h 30 à 21 h) et une journée de préparation à la naissance et débutant le mardi **12 mai** ou **dès qu'un groupe sera complet**.

Notre série a été adaptée en **visioconférence**, et ce, **gratuitement**. Si vous avez dépassé la date d'inscription, appelez-nous pour nous faire part de vos besoins.

Dans acceptés

ATELIER DE MASSAGE POUR BÉBÉ*

- Série de cinq (5) rencontres les jeudis de 13 h 30 à 15 h 30 dès le **14 mai** ou **dès qu'un groupe sera complet**.

55 \$/série

Advenant une suspension prolongée de nos activités, nous pourrions offrir une formule adaptée en visioconférence gratuitement

JOURNÉE INTENSIVE DE PRÉPARATION À LA NAISSANCE*

- Un samedi par mois de 9 h 30 à 17 h 30, offerte dans le dernier trimestre de la grossesse. Prochaine journée prévue : **13 juin** (et autres possibilités, au besoin). Appelez-nous pour nous faire part de vos besoins pour l'été et l'automne.

50 \$/journée/couple

Advenant une suspension prolongée de nos activités, nous pourrions offrir une formule adaptée en visioconférence gratuitement

ACCUEIL, ÉCOUTE, SUPPORT, RÉFÉRENCE, CENTRE DE DOCUMENTATION, FRIPERIE 0-2 ANS ET TROC-LIVRES

- **Par téléphone seulement** (jusqu'à avis contraire) du mardi au jeudi de 8 h 30 à 16 h 30.

Gratuit

CAFÉ-RENCONTRE DE SOIR (parents d'enfants de 0-18 ans)

- Selon la demande. Appelez-nous pour nous partager les sujets qui vous intéressent!

Gratuit

CAUSERIES-FAMILLES

- Tous les mardis de 13 h 30 à 15 h 30 via la plateforme Zoom. Vérifiez notre infolettre ou Facebook.

Les thèmes varient d'une semaine à l'autre pour répondre aux besoins des parents. Une causerie allaitement sera offerte par Supportons-Lait, une fois par saison.

Prochains thèmes : discipline et développement.

Gratuit

HALTE RÉPIT-POUPONS, HALTE-GARDERIE, ATELIERS RATATAM ET SA-ME-DI D'ÊTRE AVEC TOI!

- Vous serez avisés par courriel et Facebook du moment où ces activités pourront reprendre, car elles sont actuellement suspendues.



À noter :

- Les activités portant l'étoile (*) nécessitent une inscription à l'avance.
- Un lien vers **les Accompagnantes** et divers documents utiles sont disponibles en ligne sur notre site web. Ceux-ci vous donnent accès à la liste des accompagnantes disponibles dans la Baie-des-Chaleurs, à un vidéo de prévention de la plagiocéphalie, à des plans de naissances, aux diverses ressources périnatales, à un document utile lors de la recherche d'un milieu de garde et un dépliant sur le portage ergonomique de bébé.
- **Les coûts d'inscription et de déplacement ne doivent en aucun temps être un empêchement à participer aux divers ateliers offerts. N'hésitez pas à nous contacter à ce sujet.**
- Les dates de début de sessions peuvent retarder pour attendre qu'un groupe soit complet.

L'équipe de La Maison de la Famille-MRC Bonaventure vous invite à venir vous ressourcer et partager votre couleur.

☀ Pour information supplémentaire, pour recevoir nos activités par courriel ou pour inscription : (418) 534-4449 ou mdfanimation@navigue.com.

☀ Pour rejoindre la coordination : amigo@navigue.com.

☀ Site Internet : www.mfbonaventure.org

☀ Page Facebook : [lamaisondelafamillemrcbonaventure](https://www.facebook.com/lamaisondelafamillemrcbonaventure)

SERVICE INCENDIE

Quelques conseils pour votre saison estivale

BBQ

Assurez-vous de toujours fermer l'alimentation de votre bouteille de propane après l'utilisation de votre BBQ.

POUR VOS ROULOTTES

- Vérifier vos détecteurs de propane et de fumées.
- Localisez vos sorties de secours.

FEUX À CIEL OUVERT

Veillez prendre note qu'en raison de la situation actuelle (Covid-19), **il est strictement interdit de faire des feux à ciel ouvert**. Les seuls feux permis sont dans un foyer extérieur muni d'un pare-étincelles.

Pour plus de renseignements sur les feux, vous pouvez communiquer avec le directeur du service d'incendie, soit Ghislain Gagné au 581-886-2011.

Bonne saison estivale et svp respectez les consignes gouvernementales

Votre équipe de pompiers de la Caserne 73

CHEVALIERS DE COLOMB

Le conseil des Chevaliers de Colomb désire aviser la population que même si nous sommes moins visibles dû au COVID-19, nous demeurons toujours disponibles en cas de demandes spécifiques. Vous pouvez communiquer avec le grand Chevalier ou tout autre Chevalier que vous connaissez.

Prenez soin de vous... ça va bien aller!

Georges-Etienne Poirier
Grand Chevalier

MARCHÉ AUX PUCES

Comme vous le savez, la situation entourant le COVID-19 nous oblige à garder le Marché aux puces fermé.

D'ailleurs, nous vous demandons ne plus déposer d'articles dans le bac situé à l'extérieur, car ceux-ci ne seront pas ramassés.

Nous vous aviserons, dès que possible, de la reprise de nos activités.

Merci de votre collaboration!

L'équipe du Marché aux Puces

PROCHAINES PARUTIONS

À titre informatif, voici les dates relatives aux prochaines parutions du journal. Les articles doivent être reçus au plus tard aux dates ci-dessous, à **16 heures**.

Vos articles peuvent être acheminés par courriel à administration@stsimeon.ca ou être déposés au bureau municipal.

Prenez note que tout retard pourrait occasionner la non-parution de votre article.

Dates de tombée

- 4 juin 2020
- 2 juillet 2020
- 20 août 2020
- 22 octobre 2020
- 26 novembre 2020

Mise à la poste

- 18 juin 2020
- 16 juillet 2020
- 3 septembre 2020
- 5 novembre 2020
- 10 décembre 2020

Le choix d'une qualité de vie

Volume 3, numéro 3
Mai 2020

Publié le 14 mai 2020